



**DÉFI ENSEMBLE, ON BOUGE DE PARTICIPACTION
DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION**

Aperçu

Le Défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION est un événement national annuel d'activité physique qui encourage la population canadienne à bouger dans le but d'identifier la communauté la plus active au Canada. La cinquième édition du Défi Ensemble, on bouge aura lieu en juin 2024.

Les subventions du Défi Ensemble, on bouge visent à aider les municipalités et les organisations communautaires à éliminer les obstacles et à augmenter la participation à l'activité physique et au sport ainsi que la rétention des groupes dignes d'équité dans le cadre du Défi Ensemble, on bouge 2024.

Subventions disponibles

- Des subventions de **500 \$ à 1 500 \$** seront attribuées aux organisations admissibles qui répondent aux exigences énoncées dans le présent document.

Échéancier

- Les demandes de subvention seront acceptées **dès 9 h HNE le mardi 16 janvier 2024, et jusqu'à 17 h HNE le mardi 13 février 2024.**

Notification et octroi de subventions

- Les organisations seront informées de la décision concernant leur demande **au plus tard le 22 mars 2024.**
- La totalité du montant accordé sera payée en un seul versement, les fonds étant distribués **au plus tard le 12 avril 2024.**

Critères d'admissibilité

Les facteurs suivants seront pris en compte dans le choix des projets retenus :

- La demande **doit** clairement comprendre l'objectif **d'éliminer les obstacles et d'augmenter les taux de participation à l'activité physique et au sport ainsi que la rétention des groupes dignes équité.**
 - Aux fins de cette subvention, les groupes dignes d'équité sont définis comme suit : les membres des communautés noires, autochtones, 2ELGBTQQIA+ et racisées, les nouveaux arrivants au Canada, les populations à faible revenu et les personnes vivant avec une limitation.

- L'activité doit avoir lieu au Canada.
- L'activité doit se dérouler au mois de juin 2024, dans sa totalité ou en partie.
- Tous les récipiendaires doivent **inscrire les participants et enregistrer les activités sur le site Web de ParticipACTION** pendant la durée du Défi. Les inscriptions débuteront en avril, et il sera possible d'enregistrer les activités dès le 1^{er} juin et pendant tout le mois de juin. Les deux options seront disponibles sur le site Web de ParticipACTION à l'adresse suivante : <https://www.participaction.com/fr/programmes/le-defi-ensemble/>
- Les récipiendaires doivent compléter un rapport post-événement en ligne (sondage) qui sera envoyé par courrier électronique au cours du mois de juillet.
- Le manquement à enregistrer ses minutes et à compléter le sondage rendra l'organisation inadmissible à de futures demandes de subvention auprès de ParticipACTION.

Organisations admissibles

ParticipACTION invite les organisations suivantes à présenter une demande de subvention :

- Les municipalités
- Les organisations et associations communautaires à but non lucratif répondant aux critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus.
- Les écoles
- Les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis
- Les organisations sportives nationales, les organismes multisports, les organisations sportives nationales et provinciales
- Les organisations pouvant rejoindre tous les groupes sous-représentés de la population, par exemple : LGBTQ2S+, jeunes, personnes âgées, personnes ayant une limitation, minorités visibles, nouveaux arrivants au Canada, groupes représentant des régions rurales, communautés linguistiques minoritaires, Autochtones, personnes ayant un faible revenu, etc.
- Les départements, succursales ou sites d'une même organisation peuvent soumettre des demandes séparément s'ils réalisent différents programmes/événements pendant la durée du défi.

Critères d'évaluation des demandes de subvention

Outre les directives relatives à l'admissibilité mentionnées plus haut, l'évaluation des demandes de subvention sera effectuée selon les critères suivants :

- Démontrer des pratiques équitables et inclusives qui maximisent les occasions d'activités physiques, sportives et récréatives pour **les groupes dignes d'équité**.
- Démontrez comment la subvention et la participation au Défi Ensemble, on bouge contribueront à renforcer la capacité de l'organisation à offrir des opportunités d'activité physique et sportive aux groupes dignes d'équité.

- Démontrer comment l'environnement sera favorable, inclusif et sécuritaire pour tous les participants.
- Les candidats sont fortement encouragés à contacter leur municipalité locale pour les informer de leur participation au Défi et pour l'encourager à s'impliquer en s'inscrivant, en faisant la promotion du Défi et en y participant. La municipalité est admissible au Défi et peut être couronnée Communauté la plus active du Canada.
- Le programme ou l'événement est accessible à tous, peu importe le niveau d'habileté, gratuitement ou à faible coût.
- Au besoin, le recours à des instructeurs qualifiés pendant l'événement ou le programme est fortement encouragé (PNCE, Premiers soins, High Five, Littératie physique 101, DAFA ou autres certificats ou formations pour des programmes de développement d'habiletés).
- L'événement ou le programme doit promouvoir le Défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION auprès des individus et les encourager à s'inscrire sur le site Web de ParticipACTION.

Dépenses

- Les dépenses doivent être directement reliées aux coûts encourus pour la réalisation d'une activité physique, d'un événement ou d'un programme sportif ou pour contribuer à rendre ceux-ci accessibles et inclusifs.
- Les dépenses admissibles comprennent :
 - Formation pour offrir un sport sécuritaire et de qualité ou une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion pour le personnel, les bénévoles ou les entraîneurs et instructeurs
 - Partenariats pour le co-développement de programmes avec des publics prioritaires
 - Marketing et communication du programme ou de l'événement réalisé dans le cadre du Défi Ensemble, on bouge (exemple : campagnes ciblant des groupes dignes d'équité)
 - Réalisation du programme ou de l'événement (doit avoir lieu pendant le Défi Ensemble, on bouge 2024, dans sa totalité ou en partie)
 - Équipement sportif/pour la pratique d'activité physique
 - Frais d'employés/formation/entraîneur
 - Locations d'installation/local, etc.
 - Transports
 - Alimentation
 - Frais de garderie pour les participants pendant un événement
 - Honoraires, petits prix et incitatifs pour la participation et les bénévoles
 - Mesures d'adaptation requises pour la participation en présentiel tels qu'un interprète en langage des signes, du sous-titrage, un assistant personnel, etc.
- Exemples de dépenses inadmissibles :
 - Célébrations publiques d'équipe de fin d'année et fêtes privées
 - Prix ou récompenses

- Dépenses en capital (rénovation, construction, équipement informatique)
- Déficits encourus lors d'activités antérieures
- Banquets ou alcool
- Compétitions ou dépenses encourues avant la demande de financement.
- Les dépenses qui ont déjà fait l'objet d'une demande de remboursement dans le cadre d'une autre demande de subvention ou source de financement.
- Un budget des dépenses prévues sera demandé dans le cadre de la demande de subvention.

Conditions et restrictions

En complétant la demande et comme condition préalable à l'obtention d'un financement, les bénéficiaires acceptent les conditions suivantes :

- Reconnaître que les activités réalisées dans le cadre du Défi Ensemble, on bouge sont soutenues par le gouvernement du Canada et ParticipACTION.
- Documenter l'utilisation de l'argent de la subvention dans le cadre du programme ou événement et accepter de coopérer si jamais ParticipACTION est auditée.
- Inscrire les participants et enregistrer les activités physiques sur le site Web de ParticipACTION et remplir un sondage en ligne après le programme ou l'événement. Le lien pour ce sondage sera envoyé par courriel à l'organisateur de l'événement.
- Indemniser ParticipACTION ainsi que le Gouvernement du Canada pour tout dommage résultant des activités mises en œuvre à l'aide du financement.
- Se protéger, grâce à une police d'assurance appropriée, de toute responsabilité résultant de tout acte ou de toute omission lors de la réalisation des activités en vertu de cette Entente.
- Accepter que ParticipACTION se réserve le droit de publier le nom de l'organisation récipiendaire et le montant final accordé
- Tout bénéficiaire d'une subvention doit accepter de signer une entente qui résume les conditions mentionnées ci-haut, si ParticipACTION le juge nécessaire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site Web du Défi Ensemble, on bouge.](#)

Le Défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION est fièrement financé par le gouvernement du Canada et par Saputo.

